

Prêtres mariés ou ex-prêtres ?

La question paraîtra saugrenue à certains : les prêtres mariés sont-ils des "ex-prêtres" ou des "toujours-prêtres mais interdits d'exercer" ... ? Et bien sûr faut-il préciser d'emblée qu'elle ne se pose pas seulement de manière subjective – « *Vous sentez-vous toujours prêtre... ?* » – mais qu'elle intéresse aussi parfois les groupes et associations dont nous faisons partie. Sans parler de l'institution ecclésiastique qui a évidemment traduit sa vision théologique sur le sujet dans son code de droit canonique.

Car outre la perception que chacun peut en avoir, il s'agit bien *aussi* d'une question de théologie. Certains en font même un contenu de foi, puisque le concile de Trente a coulé en formules dogmatiques la conception des sacrements héritée de la scolastique. Concernant notre sujet, il s'agit en l'occurrence du fameux "caractère" indélébile attaché à certains d'entre eux (le baptême, la confirmation et l'ordre : « *tu es sacerdos in aeternum* »), une théologie qui a vu le jour autour du 12^e siècle. Toute la période patristique avait ignoré cette problématique, et même tout le premier millénaire, même si certains en voient déjà les prémices chez saint Augustin quand il refusait la réordination des donatistes convertis.

Tout le problème est évidemment de savoir ce que peut bien signifier encore ce "caractère sacramentel" si marqué par une philosophie d'un autre âge et qui a l'air de prétendre à un changement dans l'être même des personnes qui le reçoivent : on voit d'emblée à quel point une culture (profane, forcément, et contingente, voire circonstancielle) peut s'immiscer dans la formulation dogmatique jusqu'à cadencasser non seulement le contenu de la "foi", mais aussi tout le fonctionnement de l'Église, ses ministères, sa liturgie, son enseignement moral, etc... Et s'il ne viendrait plus à l'esprit d'aucun théologien aujourd'hui de parler des sacrements dans ces seules catégories ontologiques – du moins, espérons-le... – il est inévitable de se poser la question corollaire : est-ce aussi la culture et la philosophie du temps qui nous font voir les sacrements aujourd'hui dans un cadre avant tout "relationnel", ou est-ce le retour à une compréhension plus exacte de la Bible et du message de Jésus ? Les deux sans doute...

La théologie traditionnelle concernant "le prêtre" s'est surtout focalisée sur la personne de celui-ci, insistant sur sa "configuration au Christ-prêtre", avec comme conséquence logique des directives très précises concernant son "état de vie", mais aussi son exclusivité pour la présidence de l'eucharistie. La perception personnelle de beaucoup de prêtres mariés reste souvent imprégnée de cette pensée traditionnelle, sans trop se soucier des paradoxes de cette attitude. C'est sans doute ce qui a pu justifier la création et le relatif succès de l'entreprise américaine *'Rent a priest'* où des prêtres mariés continuent d'offrir leurs services à la demande de chrétiens souvent en rupture avec leur paroisse. Mais n'est-ce pas une marque inscrite en nous, prêtres mariés, mais bien cachée, d'un relent de "cléricisme", souscrivant ainsi à la différence "de nature" entre clercs et laïcs... ? Même si tous sont d'accord pour affirmer dans le même temps et d'une manière paradoxale « l'évidente priorité de la communauté sur les ministères »...

On ne dira jamais assez tout ce que nous devons au concile Vatican II dans toutes sortes de domaines, et en particulier d'avoir consacré la priorité du "Peuple de Dieu" sur l'institution hiérarchique et même sur les ministères en tant que services. Mais s'il s'agissait bel et bien d'une révolution, le concile n'en tirait que les premières conséquences. Ainsi, en ce qui concerne "les prêtres" (au pluriel, ce qui en disait long déjà sur la vision précédente beaucoup plus individualiste), il n'a quand même pas osé les identifier de manière résolue par leur mission (dirions-nous "leur fonction" ?) plutôt que par la marque de leur ordination. Ce qui ne signifie pas qu'il faille réduire la problématique à une simple question de fonctionnement ou de perception subjective. Privilégier les termes de "mission" et de "fonction", ne peut occulter le fait qu'un signe sacramentel institue une relation et une altérité, et d'abord celle d'une réponse de Dieu à la prière de l'assemblée, et est donc symbole de distance et de différence.

Lors de la rencontre d'*Églises et Libertés* à Strasbourg (voir p. 7), dans la discussion d'une motion de soutien à *'Kerk en Ambt'* des dominicains hollandais, et à propos donc de l'eucharistie, on a entendu parler de "prêtre à temps partiel" ou "temporairement"... Faut-il étendre la diversité des ministères à plusieurs "types de prêtre" (même dans le cadre de l'habilitation eucharistique, s'il en faut une !)

comme le suggèrent certains théologiens, et Ignace Berten ici même il y a quelques mois¹ ? Une première piste à creuser, qui nous obligerait en tout cas à toujours parler des ministères au pluriel.

D'autre part et pour parvenir à un peu de cohérence "ecclésiale" sur cette question, un effort d'humilité serait une deuxième option : la question des ministères n'est pas un sujet tabou, encore moins réservé, et il serait bien utile de favoriser le travail en commun entre les associations de prêtres mariés et d'autres associations qui ne reconnaissent pas (ou plus) le ministère comme la priorité. Pensons aux communautés de base qui ne s'embarrassent guère de la présence d'un prêtre pour célébrer l'eucharistie. Juste application de la priorité de la communauté...

Une troisième piste ? Sur ce point comme sur d'autres, les protestants ont opté pour une perception beaucoup plus subjective de la foi alors que l'Église catholique prenait le parti de l'objectivité, du juridisme, voire de la matérialité. Avec Drewermann² qui plaide pour une tension entre ces deux perspectives, ne faudrait-il pas nous engager plus résolument dans le dialogue œcuménique concernant les ministères ?

Pierre COLLET

¹ « Il s'agirait d'un mandat sacramentel, pour une communauté déterminée (pas un ministère général) et pour un terme déterminé : cela me paraît fondamental, si on veut éviter une nouvelle cléricisation. Ce ministère proprement communautaire serait donc différent du ministère presbytéral ordonné, comme permanent à temps plein (qui devrait pouvoir être aussi conféré à tout croyant) » in HLM n° 110 (PAVÉS n° 2), déc. 2007, p. 36.

² Eugen DREWERMANN, *Fonctionnaires de Dieu*, Paris, 1993, p. 645.